

MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-01 – Approbation du Compte financier unique – Budget principal Ville - Exercice 2022

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Considérant les données transmises par le trésorier et leur adéquation avec l'arrêté des comptes de la commune ;

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Sébastien GRELLIER et en l'absence de Monsieur le Maire, M. Johnny BROSSÉAU, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte financier unique 2022 – Budget principal Ville– après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

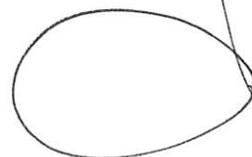
Le Secrétaire de Séance,



Rosa-Maria MACHADO

Le Maire,

Johnny BROSSÉAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, R BAUDOUIN à J BROSSEAU, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-02 – Affectation du résultat 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5 et suivants et l'article R.2311-11 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que le CFU fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :	+1 189 498,03€
Section d'investissement :	+132 302,60 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le solde d'exécution de la section d'investissement

du compte CFU est purement et simplement reporté, quel qu'il soit, en section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

- compte 1068 (recettes d'investissement), la totalité du résultat 2022, soit un montant de 1 189 498,03 €.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

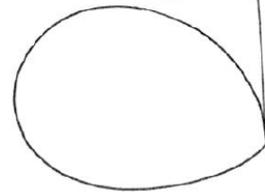


Rosa-Maria MACHADO

Le Maire,



Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Johnny BROUSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, R BAUDOIN à J BROUSSEAU, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-03 – Vote des taux d'imposition 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1639 ;

Vu le taux voté par le Conseil départemental en 2020 (18.88%) ;

Considérant qu'il convient de fixer les taux applicables aux contributions directes perçues par la collectivité, soit les taxes du foncier bâti et non bâti et de la taxe d'habitation à compter de 2023.

Considérant que les taux 2022 étaient les suivants :

Taxe foncière Bâti : 37.38%

Taxe foncière non bâti : 54%

Considérant que ces taux sont inchangés depuis 2002, et que la volonté affichée de la municipalité est de ne pas faire peser sur les Ceriziens une charge supplémentaire en augmentant les impôts.

TAXES	TAUX	BASES 2021	PRODUITS 2021	TAUX	BASES 2022	PRODUITS 2022	BASES 2023	PRODUITS 2023
HABITATION	13,50%	0	18 047	0,00%	149 760	0	160 392	21 653
FONCIERE BATI	18,50%	4 233 434	1 591 043	37,38%	4 390 254	1 645 841	4 666 000	1 744 151
FONCIERE NON BATI	54,00%	88 949	48 032	54,00%	91 468	49 464	98 100	52 974

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,50 %
- Taxe foncière Bâti : 37,38 %
- Taxe foncière non bâti : 54,00 %

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

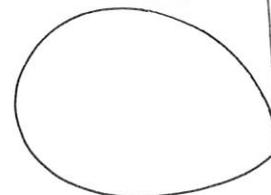
Le Secrétaire de Séance,


Rosa-Maria MACHADO

Le Maire,

Johnny BROSSÉAU





MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Stéphanie BOYARD, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, R BAUDOUIN à J BROSSEAU, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-04 – Attribution d’une subvention au Centre Socioculturel du Cerizéen – 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l’article L.2121-29 ;

Vu le vote du budget primitif en conseil municipal du 27 mars 2023 prévoyant les crédits nécessaires au versement d’une subvention au Centre Socioculturel du Cerizéen (CSC) ;

Vu le projet de convention entre la Ville et le CSC ci-annexé ;

Considérant que dans le cadre de sa politique sociale, socio-éducative et socioculturelle, qui s’appuie sur la notion de prévention, la Ville de Cerizay souhaite mettre en place des dispositifs et des actions en direction de ses habitants ;

Considérant que le CSC est en mesure de répondre aux attentes de la collectivité dans ce domaine, sous réserve d'obtenir une subvention de 46 000 € lui permettant de financer son programme d'action et les charges de fonctionnement afférentes ;

Considérant que la collectivité souhaite également accompagner le CSC dans sa démarche de stabilisation financière, notamment en participant aux frais de structure à hauteur de 46 000 € ;

Considérant que le montant de subvention supérieur au seuil de 46 000 € impose l'établissement d'une convention entre le CSC et la commune de CERIZAY ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 46 000 € au centre socioculturel du Cerizéen au titre de l'année 2023 ;

DÉCIDE de la conclusion d'une convention telle que jointe à la présente ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,



Rosa-Maria MACHADO

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, R BAUDOUIIN à J BROSSEAU, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-05 – Vote du Budget Primitif principal « Ville » - Exercice 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 27 février 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget principal primitif « Ville » pour l'exercice 2023 tel que décrit dans le document annexé :

- **FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 5 202 500 €

Recettes : 5 202 500 €

- **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 4 003 714,89 €

Recettes : 4 003 714,89 €

APPROUVE la maquette budgétaire telle que jointe en annexe ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,



Rosa-Maria MACHADO

Le Maire,



Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-06 – Approbation du Compte financier unique – Budget annexe ESCALE - Exercice 2022

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Considérant les données transmises par le trésorier et leur adéquation avec l'arrêté des comptes de la commune,

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Sébastien GRELLIER et en l'absence de Monsieur le Maire, M. Johnny BROUSSEAU, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte financier unique 2022 – Budget annexe ESCALE – après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,



Rosa-Maria MACHADO

Le Maire,



Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Johnny BROUSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, R BAUDOIN à J BROUSSEAU, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-07 – Vote du budget primitif du budget principal « Ville » - Exercice 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Considérant la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 27 février 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget primitif du budget annexe « ESCALE » pour l'exercice 2023 tel que décrit dans le document annexé :

- **FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 199 000 €
Recettes : 199 000 €

- **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 40 109,41 €
Recettes : 40 109,41 €

APPROUVE la maquette budgétaire telle que jointe en annexe ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

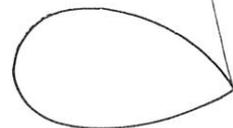


Rosa-Maria MACHADO

Le Maire,



Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-08 – Approbation du Compte financier unique – Budget annexe PEN - Exercice 2022

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Considérant les données transmises par le trésorier et leur adéquation avec l'arrêté des comptes de la commune,

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Sébastien GRELLIER et en l'absence de Monsieur le Maire, M. Johnny BROUSSEAU, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte financier unique 2022 – Budget annexe PEN – après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,



Rosa-Maria MACHADO

Le Maire,



Johnny BROUSSEAU





MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Johnny BROSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, R BAUDOUIN à J BROSEAU, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-09 – Vote du budget primitif du budget annexe « PEN » - Exercice 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Considérant la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 27 février 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget primitif du budget annexe « PEN » pour l'exercice 2023 tel que décrit dans le document annexé :

- **FONCTIONNEMENT**
Dépenses : 215 199,69 €
Recettes : 215 199,69 €

- **INVESTISSEMENT**
Dépenses : 165 964,15 €
Recettes : 165 964,15 €

APPROUVE la maquette budgétaire telle que jointe en annexe ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,



Rosa-Maria MACHADO

Le Maire,



Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-10 – Approbation du Compte financier unique – Budget annexe Lotissement Gourre d’Or III - Exercice 2022

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Considérant les données transmises par le trésorier et leur adéquation avec l'arrêté des comptes de la commune,

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Sébastien GRELLIER et en l'absence de Monsieur le Maire, M. Johnny BROUSSEAU, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte financier unique 2022 – Budget annexe « Lotissement Gourre d'Or III » – après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,



Rosa-Maria MACHADO

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-11 – Approbation du Compte financier unique – Budget annexe Lotissement Gourre d’Or IV - Exercice 2022

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Considérant les données transmises par le trésorier et leur adéquation avec l'arrêté des comptes de la commune,

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Sébastien GRELLIER et en l'absence de Monsieur le Maire, M. Johnny BROUSSEAU, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte financier unique 2022 – Budget annexe « Lotissement Gourre d'Or IV » – après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Le Secrétaire de Séance,



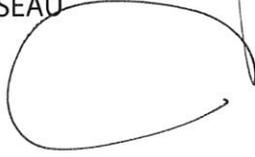
Rosa-Maria MACHADO

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Sont présents : M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Jean-Pierre BODIN, Renée SICAUD, Arnaldo PEREIRA, M. Régis BAUDOUIN, Carole PAREDES, Katy MORELLE, Isabelle MOINET.

Pouvoirs : JP BODIN à Y FORTIN, R SICAUD à S GRELLIER, K MORELLE à R MACHADO, I MOINET à B BELGY

Secrétaire de séance : Rosa-Maria MACHADO

Convocation : le 21 mars 2023

Del.2023/03/27-12 – Approbation du Compte financier unique – Budget annexe Lotissement rue des Carrossiers - Exercice 2022

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Considérant les données transmises par le trésorier et leur adéquation avec l'arrêté des comptes de la commune,

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Sébastien GRELLIER et en l'absence de Monsieur le Maire, M. Johnny BROSEAU, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte financier unique 2022 – Budget annexe « Lotissement rue des Carrossiers » – après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,



Rosa-Maria MACHADO

Le Maire,



Johnny BROSEAU

